

États financiers du

Fonds Iman de Global

31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

Fonds Iman de Global

31 décembre 2025

Table des matières

États de la situation financière	1
État des résultats et du résultat global	2
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Annexe du portefeuille	5
Notes annexes	6-16

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Fonds Iman de Global (le « Fonds ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI »). La direction est responsable à l'égard de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la supervision des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière. ACGI, qui administre le Fonds, maintient des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables IFRS (IFRS) et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables, que la direction juge appropriées pour le Fonds, sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers.

Notre auditeur externe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Baker Tilly WM LLP, a procédé à l'audit des états financiers, dont les résultats se trouvent dans le Rapport de l'auditeur indépendant. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



Alex Manickaraj
Chef de la direction

Toronto (Ontario)
23 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du Fonds Iman de Global:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Iman de Global (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations sur les méthodes comptables significatives

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables IFRS,

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent : du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly WM LLP

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)

Le 23 mars, 2026

Fonds Iman de Global

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Trésorerie	1 403 007	2 564 005
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	231 997 757	201 784 058
Souscriptions à recevoir	265 962	202 688
Dividendes à recevoir	64 705	84 435
Total de l'actif	233 731 431	204 635 186
Passif		
Rachats à payer	157 670	115 467
Frais de gestion à payer (note 8)	498 408	426 721
Total du passif	656 078	542 188
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	233 075 353	204 092 998
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	141 197 933	128 193 794
Série F	91 877 420	75 899 204
Parts émises et en circulation à la fin de l'exercice (note 7)		
Série A	3 045 823	3 077 182
Série F	1 655 245	1 539 095
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	46,36	41,66
Série F	55,51	49,31

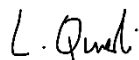
Approuvé par le conseil d'administration de
Les actifs de croissance Global inc., le gestionnaire du Fonds



James Stephenson
Administrateur



Amy Stephenson
Administratrice



Latiq Qureshi
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État des résultats et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Revenu		
Revenu de dividendes	1 985 294	1 813 326
Autres revenus	1 131	10 799
Profit réalisé à la cession de placements	11 521 780	22 963 702
Variation de la plus-value latente des placements	22 785 034	33 484 258
Profit (perte) de change sur la trésorerie	40 608	(48 597)
	36 333 847	58 223 488
Charges		
Frais de gestion (note 8)	4 985 122	4 576 239
Frais d'évaluation et d'administration	482 237	451 980
Retenues d'impôts à la source	304 504	290 689
Autres charges	44 232	62 040
Honoraires d'audit	104 381	75 100
Frais de garde	56 545	52 647
Frais d'inscription	48 688	52 471
Frais de transaction (note 9)	21 435	22 075
Frais du comité d'examen indépendant (note 8)	5 075	3 900
Moins : charges absorbées par le gestionnaire du Fonds (note 8)	(759 590)	(696 940)
	5 292 629	4 890 201
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 041 218	53 333 287
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série (note 10)		
Série A	18 363 352	34 106 204
Série F	12 677 866	19 227 083
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 10)		
Série A	6,08	11,39
Série F	7,95	13,70

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2025	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	128 193 794	75 899 204	204 092 998
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 363 352	12 677 866	31 041 218
Distributions			
Provenant de gains en capital	(4 254 063)	(2 745 310)	(6 999 373)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(4 254 063)	(2 745 310)	(6 999 373)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	10 601 918	16 186 193	26 788 111
Réinvestissements des distributions	4 180 641	2 488 147	6 668 788
Rachat de parts rachetables	(15 887 709)	(12 628 680)	(28 516 389)
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions sur les parts rachetables	(1 105 150)	6 045 660	4 940 510
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 004 139	15 978 216	28 982 355
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	141 197 933	91 877 420	233 075 353
2024	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	103 183 885	54 227 562	157 411 447
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	34 106 204	19 227 083	53 333 287
Distributions			
Provenant de gains en capital	(9 745 976)	(5 760 019)	(15 505 995)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(9 745 976)	(5 760 019)	(15 505 995)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	11 265 878	14 470 572	25 736 450
Réinvestissements des distributions	9 516 506	5 128 296	14 644 802
Rachat de parts rachetables	(20 132 703)	(11 394 290)	(31 526 993)
Augmentation nette provenant des transactions sur les parts rachetables	649 681	8 204 578	8 854 259
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	25 009 909	21 671 642	46 681 551
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	128 193 794	75 899 204	204 092 998

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 041 218	53 333 287
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profits) réalisés à la cession de placements	(11 521 780)	(22 963 702)
Variation de la (plus-value) latente des placements	(22 785 034)	(33 484 258)
Diminution des dividendes à recevoir	19 730	17 367
Augmentation des frais de gestion à payer	71 687	127 849
Produit de la vente de placements	61 391 712	67 776 662
Achat de placements	(57 298 597)	(58 686 088)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	918 936	6 121 117
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	26 724 837	25 715 929
Rachat de parts rachetables	(28 474 186)	(31 418 788)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(330 585)	(861 193)
Trésorerie provenant des activités de financement	(2 079 934)	(6 564 052)
(Diminution) de la trésorerie	(1 160 998)	(442 935)
Trésorerie au début de l'exercice	2 564 005	3 006 940
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 403 007	2 564 005
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	1 700 520	1 540 004

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur
Actions (99,5 %)		\$	\$
France (1,6 %)			
Sanofi S.A.	28 446	3 500 744	3 785 722
Irlande (1,7 %)			
Eaton Corporation PLC	8 913	4 430 324	3 893 036
Pays-Bas (2,4 %)			
ASML Holding NV	3 794	2 078 142	5 624 222
Taiwan (5,1 %)			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited, CAAE	28 774	2 930 487	11 991 074
Royaume-Uni (2,3 %)			
Astrazeneca PLC	20 710	4 961 089	5 265 125
États-Unis (86,4 %)			
Alibaba Group Holding Limited, CAAE parrainé	55 350	6 127 929	11 125 865
Advanced Micro Devices Inc.	36 575	7 668 867	10 741 480
Alphabet Inc.	49 747	6 574 898	21 407 269
Amazon.com Inc.	59 179	12 267 128	18 731 928
Apple Inc.	54 907	9 838 521	20 469 840
Boston Scientific Corporation	30 608	4 255 632	4 002 184
Broadcom Inc.	21 095	7 032 863	10 012 040
Chevron Corporation	31 537	5 564 386	6 591 364
Eli Lilly and Company	7 292	3 085 315	10 746 505
Mastercard Incorporated, catégorie A	9 708	4 704 509	7 600 043
Meta Platforms, Inc., catégorie A	16 510	7 545 753	14 944 853
Microsoft Corporation	29 819	7 575 685	19 776 014
NVIDIA Corporation	78 615	5 339 052	20 106 000
PepsiCo Inc.	22 202	3 880 160	4 369 643
S&P GLOBAL Inc.	5 967	2 733 411	4 276 205
The Coca Cola Company	55 350	5 359 475	5 306 380
Uber Technologies Inc.	60 537	5 687 313	6 783 245
Visa Inc., catégorie A	9 248	1 556 982	4 447 720
		106 797 879	201 438 578
Total du coût et de la juste valeur des placements (99,5 %)		124 698 665	231 997 757
Trésorerie (0,6 %)			1 403 007
Autres actifs, déduction faite des autres passifs (-0,1 %)			(325 411)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %)			233 075 353

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

1. Organisation et généralités

Le Fonds Iman de Global (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable, établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 6 février 2009 et a commencé ses activités le 10 mars 2009. Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI » ou le « gestionnaire du Fonds ») est le gestionnaire du Fonds, et Banque Nationale Trust est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds Iman de Global est un fonds d'actions mondiales qui respecte la charia et qui exclut certains types d'entreprises ou de secteurs comme l'alcool, le tabac, les produits liés à la viande, les services financiers, les armes, la défense, le divertissement et le jeu.

Pour atteindre son objectif de placement fondamental, le Fonds effectuera des placements : a) directement dans des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites à la série Dow Jones Islamic Market Titans 100 (IMXL); b) dans des instruments qui reflètent le rendement du IMXL ou des instruments qui reflètent le rendement d'une sélection de sociétés ouvertes inscrites à l'IMXL; et c) autres qui ont été jugés conformes à la charia par un comité consultatif de la charia.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Mural Street, bureau 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3. Les présents états financiers ont été autorisés aux fins de publication par le gestionnaire du Fonds le 23 mars 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables IFRS (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Normes comptables publiées récemment, mais non encore en vigueur

Le Fonds n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes, comme il est décrit ci-après, qui ont été publiées, mais qui ne sont en vigueur que pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026 ou des périodes ultérieures.

(i) Norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*. Cette norme vise à améliorer l'uniformité et la clarté de la présentation des états financiers et des informations à fournir en donnant des directives à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principales modifications portent sur le renforcement des exigences en matière de présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que sur la fourniture d'information supplémentaire visant à améliorer la transparence et la comparabilité. En outre, la norme IFRS 18 exige que les entités classent les revenus et les charges en cinq catégories, dont trois sont nouvelles (« exploitation », « investissement » et « financement »), ainsi que les catégories « impôt sur le revenu » et « activités abandonnées ». La nouvelle norme définit des exigences détaillées pour le classement des revenus et des charges dans chaque catégorie. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Mode de présentation (suite)

(ii) Norme IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 exige que les entités comptabilisent les actifs et les passifs financiers lorsqu'elles deviennent parties aux conditions contractuelles et qu'elles les évaluent initialement à la juste valeur, ajustée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. La norme est clarifiée afin de fournir de meilleures directives sur la décomptabilisation des passifs financiers, qui peut avoir une incidence sur les processus de rapprochement bancaire, en raison de l'échelonnement des paiements sur les passifs financiers par rapport au règlement effectif de ces dettes. Cette clarification peut entraîner une modification du calendrier de décomptabilisation des passifs financiers dans les situations où des paiements électroniques sont en cause. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de cette clarification de la norme IFRS 9 sur ses états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété ou lorsque les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou échue. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)) sont ajoutés à ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, selon le cas, lors de leur comptabilisation initiale.

Après la comptabilisation initiale à la juste valeur, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés et évalués à l'une ou l'autre valeur :

- Coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net, si le Fonds a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation ou lorsque cela est nécessaire (pour des éléments comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés);
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lorsque la variation de la juste valeur est attribuable aux variations du risque de crédit du Fonds.

Le Fonds reclasse les actifs financiers uniquement lorsque le modèle économique qu'il suit pour les gérer change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Il y a radiation lorsque le Fonds n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et la performance est évaluée selon la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Fonds ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais de profits ou de pertes.

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date d'opération, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement.

Le revenu de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende iront au Fonds et que le montant du dividende peut être évalué de façon fiable.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements connexes sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, mais n'est pas incluse dans les distributions aux porteurs de parts rachetables tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers du Fonds, y compris les rachats à payer et les frais de gestion à payer, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le « taux d'intérêt effectif » est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, ou le cas échéant, sur une période plus courte.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

b) Retenues d'impôts à la source

Le Fonds est habituellement assujéti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur le revenu de dividende et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut, et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état des résultats et du résultat global.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Dépréciation d'actifs financiers

Les éléments d'actif financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les souscriptions à recevoir et les dividendes à recevoir.

Le Fonds évalue toutes les informations disponibles, y compris, de manière prospective, les pertes de crédit attendues liées aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'existence ou non d'une augmentation importante du risque de crédit. Pour évaluer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, le Fonds compare le risque de défaillance sur l'actif à la date de clôture avec le risque de défaillance à la date de la comptabilisation initiale en se fondant sur toutes les informations disponibles ainsi que sur des informations prospectives raisonnables et corroboratives. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux créances irrécouvrables attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir et des autres sommes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds détient sa trésorerie auprès de banques de l'annexe I et de banques à charte canadiennes. Étant donné la nature à court terme des sommes à recevoir et la qualité de crédit supérieure de celles-ci et de la trésorerie, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) Écart de change

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit également sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Cette monnaie représente le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des conditions et des événements sous-jacents du Fonds. Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans une monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date de mesure.

Les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis vers la monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie » et ceux ayant trait aux placements sont présentés au poste « Profit réalisé à la cession de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements » de l'état des résultats et du résultat global.

e) Distribution

Les produits gagnés par le Fonds sont distribués aux porteurs de parts au moins une fois par année, et ces distributions sont habituellement réinvesties par les porteurs de parts du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (réduits par les reports prospectifs de pertes en capital, le cas échéant) sont distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque exercice. Les profits et les pertes latents sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts et ne peuvent être distribués jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les pertes en capital ne sont pas distribuées aux porteurs de parts, mais elles sont conservées pour être contrebalancées par tout autre gain en capital réalisé futur.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

f) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

La norme IAS 32 exige que les parts d'une entité qui comprennent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées en tant que passif financier. Les actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables sont classés et évalués au coût amorti.

g) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Pour chaque série de parts du Fonds, on calcule une valeur liquidative distincte en soustrayant la quote-part des passifs du Fonds revenant à la série de la quote-part des actifs du Fonds revenant à la même série, et en soustrayant de ce montant tous les passifs qui ont trait uniquement à une série précise. La valeur liquidative par part de chaque série est déterminée selon la valeur liquidative de la série divisée par le nombre de parts en circulation de cette série à la date d'évaluation.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Dans l'état des résultats et du résultat global, une augmentation (une diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et procéder à des estimations et formuler des hypothèses concernant l'avenir. Le Fonds a déterminé qu'il n'a aucune estimation ou aucun jugement comptable déterminant utilisé dans l'élaboration des états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

5. Gestion des risques

Les mesures de gestion des risques du Fonds comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Fonds, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le Fonds gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance de son portefeuille en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Fonds et les activités du marché afin de gérer le portefeuille en respectant les limites imposées par la politique de placement.

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques financiers associés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Les principaux risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris les autres risques de prix et de change). Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Ces risques, ainsi que les pratiques du Fonds en matière de gestion des risques sont décrits ci-dessous :

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion du risque (suite)

a) Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations, entraînant de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Toutes les opérations sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'entremise de courtiers agréés.

Le risque de défaut est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Dans le cas des achats, le paiement n'est effectué que lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des parties manque à ses obligations.

Le risque de crédit du Fonds est réputé être minimal, car la trésorerie représente une petite part du portefeuille total des placements. L'exposition maximale au risque de crédit lié à la trésorerie, aux souscriptions à recevoir, aux dividendes à recevoir et aux autres sommes à recevoir ne peut dépasser leur valeur comptable. La gestion du risque de crédit par le Fonds n'a pas changé de façon importante par rapport à l'exercice précédent.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Fonds pourrait être assujéti à des contraintes de liquidité en raison d'un volume insuffisant sur les marchés des titres du Fonds, ou les titres pourraient être assujétiés à des restrictions juridiques ou contractuelles en ce qui a trait à leur revente. En outre, le Fonds est exposé au rachat quotidien en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetables sur demande à la valeur liquidative actuelle par part, au gré du porteur de parts. Pour gérer le risque de liquidité, la majorité des actifs du Fonds sont investis dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être cédés. De plus, le Fonds conserve suffisamment d'espèces en caisse pour financer les rachats prévus.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la totalité des passifs financiers du Fonds (à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est payable sur demande) était exigible à moins de trois mois. La gestion du risque de liquidité par le Fonds n'a pas changé de façon importante par rapport à l'exercice précédent.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, les autres risques de prix et le risque de taux d'intérêt. Le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif. Les conseillers du portefeuille du Fonds tentent de réduire ce risque en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Fonds. La gestion du risque de marché par le Fonds n'a pas changé de façon importante par rapport à l'exercice précédent.

(i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle; il est donc exposé au risque de change. De même, il peut conclure des contrats de change à terme avec l'intention première de contrebalancer ou de réduire les risques de change liés aux placements, ainsi que d'améliorer périodiquement le rendement du portefeuille.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion du risque (suite)

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de change au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Si le taux de change entre le dollar canadien et les monnaies étrangères avait augmenté (diminué) de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, la variation de la plus-value latente des placements, et par conséquent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aurait augmenté (diminué) de 23 251 364 \$ au 31 décembre 2025 (20 178 787 \$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité.

31 décembre 2025	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
		\$	\$		
Euros	-	9 409 944	9 409 944		4,0 %
Livres sterling	-	5 265 125	5 265 125		2,3 %
Dollars américains	515 883	217 322 688	217 838 571		93,5 %
Total	515 883	231 997 757	232 513 640		99,8 %

31 décembre 2025	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
		\$	\$		
Euro	-	8 323 985	8 323 985		4,1 %
Franc suisse	-	4 589 297	4 589 297		2,2 %
Couronne danoise	-	4 117 289	4 117 289		2,0 %
Dollar américain	3 813	184 753 488	184 757 301		90,5 %
Total	3 813	201 784 059	201 787 872		98,8 %

Comme indiqué ci-dessus, le Fonds présente un risque de change très élevé à l'égard de ses placements libellés en dollars américains.

(ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de change ou de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le gestionnaire du Fonds vise à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse et une diversification de titres et d'autres instruments financiers selon les limites prévues par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une variation de 10 % de l'indice Dow Jones Islamic Market Titans 100 (« l'indice de référence ») sur l'actif net du Fonds, au moyen d'une corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement des indices de référence du Fonds, au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, toutes autres variables demeurant par ailleurs constantes.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion du risque (suite)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Incidence sur l'actif net	23 307 535	20 409 300

Cette analyse présume que toutes les autres variables sont demeurées les mêmes. La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future.

a. Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque les expositions sont concentrées dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie. Le tableau suivant présente un sommaire du risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
Technologies de l'information	45,3 %	37,2 %
Services de télécommunication	15,6 %	14,1 %
Soins de santé	10,2 %	13,0 %
Biens de consommation discrétionnaire	12,8 %	10,8 %
Services financiers	7,0 %	7,4 %
Produits industriels	1,7 %	7,2 %
Biens de consommation de base	4,2 %	7,0 %
Énergie	2,8 %	2,1 %
Total	99,6 %	98,8 %

6. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe la juste valeur de ses instruments financiers selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrées non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date de mesure.

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de différents niveaux sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement au sein de la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux suivants, qui portent sur la hiérarchie des justes valeurs, présentent l'information sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à leur juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Actions	231 997 757	-	-	231 997 757
Total des actifs financiers	231 997 757	-	-	231 997 757
31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Titres de capitaux propres	201 784 058	-	-	201 784 058
Total des actifs financiers	201 784 058	-	-	201 784 058

Aucun transfert entre les niveaux n'a été effectué au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, des rachats à payer et des frais de gestion à payer se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme.

7. Parts rachetables

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation est présenté dans le tableau suivant :

	Série A		Série F	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Parts en circulation au début de la période	3 077 182	3 058 853	1 539 095	1 373 382
Parts rachetables émises	246 275	274 951	256 801	283 939
Parts rachetables rachetées	(301 806)	(461 223)	(242 293)	(237 160)
Parts émises au réinvestissement de distributions	91 160	224 304	45 335	102 163
Parts échangées dans le Fonds	48	-	56 348	16 771
Parts échangées hors du Fonds	(67 035)	(19 703)	(41)	-
Parts en circulation à la fin de la période	3 045 823	3 077 182	1 655 245	1 539 095

Le nombre de parts échangées est basé sur la valeur liquidative quotidienne respective par part de chaque série.

8. Frais de gestion et autres charges

Frais de gestion et transactions entre parties liées

Le Fonds verse au gestionnaire du Fonds des frais de gestion annuels allant jusqu'à 2,5 % pour les parts de la série A et à 1,5 % pour les parts de la série F, qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée, selon le cas. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés chaque mois en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les frais de gestion se sont établis à 4 985 122 \$ (4 576 239 \$ au 31 décembre 2024), dont une tranche de 498 408 \$ (426 721 \$ au 31 décembre 2024) demeure à payer.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

8. Frais de gestion et autres charges (suite)

Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges directes qui ont trait à ses activités, comme les commissions et les frais de courtage (note 9), les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais de garde et les autres charges. Chaque série de parts du Fonds est responsable des charges d'exploitation qui se rapportent précisément à celle-ci.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, le gestionnaire du Fonds a payé toutes les charges du Fonds, à l'exception des commissions et des frais de courtage. Le gestionnaire du Fonds peut mettre fin à ces paiements à tout moment sans préavis.

Les opérations entre parties liées comprennent également la rémunération des membres du conseil d'administration qui composent le comité d'examen indépendant. La rémunération du comité pour la période close le 31 décembre 2025 s'est élevée à 5 075 \$ (3 900 \$ au 31 décembre 2024).

9. Commissions de courtage

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Fonds a payé la somme de 21 435 \$ (22 075 \$ au 31 décembre 2024) en commissions de courtage et autres frais de transaction.

10. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Les tableaux suivants présentent le calcul de l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 :

Série A	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 363 352	34 106 204
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	3 020 415	2 995 658
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	6,08	11,39
Série F	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 677 866	19 227 083
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	1 595 392	1 403 318
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	7,95	13,70

11. Impôt sur le revenu

Le Fonds est admissible comme fiducie de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Les revenus du Fonds sont assujettis à l'impôt, y compris les gains en capital nets réalisés, pour l'exercice où ces montants ne sont pas payés aux porteurs de parts ni à payer aux porteurs de parts à la fin de l'exercice. L'impôt sur les gains nets réalisés non payés ou à payer par le Fonds est généralement recouvré conformément aux dispositions de remboursement de la LIR et de la loi de l'impôt sur le revenu des provinces, à mesure que les rachats sont effectués.

Le Fonds s'assure que des distributions suffisantes de revenus et de gains en capital nets réalisés sont faites aux porteurs de parts inscrits pour le Fonds, afin qu'aucune charge d'impôt sur le résultat ne soit requise dans les états financiers.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

11. Impôt sur le revenu (*suite*)

Le Fonds a une perte autre qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu de 260 201 \$ (montant qui expire en 2042) qui peut être portée en diminution du bénéfice net et des gains réalisés aux fins de l'impôt au cours d'exercices futurs.

12. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et dont le montant s'élève à 233 075 353 \$ selon les états de la situation financière. Le Fonds a l'obligation de restituer les cotisations des porteurs de parts à l'échéance ou à la résiliation. Les parts sont rachetables quotidiennement à la valeur liquidative par part calculée le jour d'évaluation. Toutes les demandes d'achat, d'échange ou de rachat de parts d'une série du Fonds reçues par le gestionnaire avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées ce même jour, selon la valeur liquidative de la série concernée ce jour ouvrable. Les demandes reçues par le gestionnaire après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées le jour ouvrable suivant, selon la valeur liquidative par part de la série concernée le jour ouvrable suivant.

Dans des cas exceptionnels, le Fonds peut suspendre le droit des investisseurs de demander le rachat de leurs parts. Le gestionnaire peut suspendre le droit de demander le rachat des parts du Fonds ou reporter la date de paiement au moment du rachat : a) pendant toute période de suspension des activités normales de négociation sur une bourse où sont cotés des titres qui, dans l'ensemble, représentent plus de 50 % de l'actif total du Fonds en valeur ou en exposition au marché sous-jacent, sans tenir compte du passif, et en l'absence d'une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique pour la négociation de ces titres; ou b) avec l'autorisation préalable de la Commission. Sauf en cas de suspension par le Fonds du droit de demander le rachat de parts, les porteurs de parts peuvent demander à tout moment le rachat de leurs parts en espèces, à la valeur liquidative par part pour chaque série de parts. Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer. Le porteur de parts peut demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses parts un jour ouvrable en remettant au courtier un ordre de rachat écrit. La demande doit être signée par le porteur de parts, et afin de protéger les porteurs de parts, le gestionnaire peut exiger que la signature du porteur de parts soit garantie par un garant qu'il juge acceptable.

À la liquidation du Fonds, les parts de chaque série du Fonds donneront généralement droit à une distribution, correspondant à la part proportionnelle de cette série dans l'actif net du Fonds, moins les frais du Fonds attribuables à cette série. Les droits et modalités rattachés aux parts du Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions rattachées à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie. Le prospectus simplifié comporte une description des séries de parts offertes par le Fonds et des critères d'admissibilité rattachés à chaque série de parts.

Aucune modification n'a été effectuée à l'égard du capital géré par le gestionnaire du Fonds pour l'exercice 2025.

13. Dons de bienfaisance

Le Fonds exige que les gains de placement soient conformes aux principes d'investissement islamiques. Au cours de l'exercice, la direction a découvert que le Fonds générait des gains de placement qui n'étaient pas conformes à ces principes. Conformément au prospectus simplifié du Fonds, la direction a réservé 34 700 \$ de l'actif net du Fonds pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 (26 158 \$ au 31 décembre 2024) et fera don de ce montant à un organisme de bienfaisance canadien enregistré.